

insertion
probation

la
cgt

08



Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Pénitentiaire

VOUS PERSISTEZ, NOUS POURSUIVONS !



Réunis en AG les 23 et 24 janvier 2020, les Agents du SPIP des Ardennes, syndiqués et non syndiqués ont échangé quant à l'opportunité de maintenir, durcir ou lever les modalités d'action déjà mises en place.

Compte tenu de l'absence de réponse de la part de la DAP, il a été voté à l'unanimité des présents, le maintien des modalités d'action (bandeau dans la signature, réponse automatique aux mails, installation d'une banderole (SPIP en colère) devant le SPIP) ainsi que le durcissement du mouvement.

A compter du 28 janvier 2020, de nouvelles modalités d'action seront mises en place :

- Boycott des réunions institutionnelles (de service, partenaires...)
- Boycott des actions collectives à venir (PARCOURS, PPR violences, PPR AICS)
- Instauration d'une QUATRIÈME journée morte le 06 février 2020
- Absence des CPIP lors de la CAP du 4 février 2020, et lors des CPU de janvier et de février 2020

Force est de constater que les agents de l'Administration Pénitentiaire sont les laissés-pour-compte d'un ministère maltraitant !

Nous restons mobilisés face à la volonté de briser nos statuts, nos droits à une retraite décente, et nos libertés !

A Charleville-Mézières, le 24 janvier 2020